

## Modalités de prise en charge des contrats signés à compter du 01/01/2021

### Dépôt du contrat d'apprentissage

L'entreprise saisit son contrat sur son espace Web Services Entreprise et y dépose les documents suivants

- Le cerfa ;
- La copie de la convention de formation (Voir modèle disponible sur le site de l'Opcommerce, rubrique : [Télécharger / Contrat d'apprentissage](#)) ;
- Si dérogation pour allongement ou réduction de durée, la copie de la convention tripartite.

### Financement de la formation en CFA

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le calcul de la durée de financement se réalise en mois glissant.

**Niveau de prise en charge des CPNE** au prorata du nombre de mois entre le début et la fin d'exécution du contrat d'apprentissage.

**Public handicapé :** Une majoration limitée à 4 000 euros par année d'exécution.

Le référent Handicap du CFA est le responsable et le garant de l'évaluation des besoins et de la sécurisation du parcours d'apprentissage.

Ce montant doit être spécifié sur la convention formation dans un article dédié à cet effet.

Si le code apprentissage du diplôme n'est pas référencé dans le fichier de France compétences, l'Opcommerce engage le contrat suivant la valeur d'amorçage du niveau du diplôme et lance la procédure auprès de la CPNE et de France compétences.

A l'issue du positionnement de la branche et de la publication du niveau de prise en charge dans le référentiel de France compétences, l'Opcommerce réajuste l'engagement et transmet un accord définitif de financement.

### Échéancier de règlement

#### Contrat inférieur à 1 an

- Au cours du 1<sup>er</sup> mois = 50 % du montant annuel accordé.
- Solde à la fin du contrat.

#### Contrat supérieur ou égal à 1 an 1<sup>ère</sup> année

- Au cours du 1<sup>er</sup> mois = 40 % du montant annuel.  
Période de couverture 6 mois.
- Au cours du 7<sup>ème</sup> mois = 30 % du montant annuel.  
Période de couverture 3 mois.
- Au cours du 10<sup>ème</sup> mois = Solde du montant annuel.  
Période de couverture 3 mois.

#### Année suivante :

- Reprendre les échéances de la 1<sup>ère</sup> année à date d'anniversaire.

### Modalités de paiement

Document à déposer sur le Web Services Partenaire :

- Présentation d'une facture (net de TVA) du CFA,
- A partir de la 2<sup>ème</sup> facture, un certificat de réalisation attestant de la réalisation des actions financées par l'Opco.

Le CFA peut intégrer les éléments du certificat de réalisation au sein de la facture.

Toute facture transmise à l'Opcommerce hors période de couverture sera non conforme et retournée au CFA.



## Gestion des frais annexes

### Composition des frais annexes

- Repas = déjeuner + diner, si hébergement.
- Hébergement = nuitée + petit déjeuner.
- 1<sup>er</sup> équipement professionnel.
- Mobilité européenne ou internationale.

### Définition 1<sup>er</sup> équipement professionnel (définition du Ministère du Travail 30/07/20)

Il s'agit du premier équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation lorsque celle-ci requiert un équipement professionnel spécifique. A titre d'exemples : mallette de couteaux, ciseaux, logiciels spécifiques et nécessaires au suivi de la formation.

Pour favoriser l'enseignement à distance, le forfait de premier équipement pourra être utilisé pour l'achat de matériel informatique (ordinateur portable, tablette, clé 4G) mis à disposition de jeunes pour leur permettre de suivre leur enseignement à distance et ne disposant pas de ce matériel. Cela ne peut pas concerner :

- l'achat de contenu pédagogique : livres scolaires, contenu pédagogique accessible à distance ;
- l'outillage informatique du CFA : les équipements "software" et les équipements "hardware" .

### Demande de prise en charge

- Le CFA doit intégrer dans la convention de formation les différents types de frais annexes (Voir modèle disponible sur le site de l'Opcommerce, rubrique [Télécharger / Contrat d'apprentissage](#)).
- Repas (déjeuner + diner, si hébergement) : dans la limite de 3 € par repas (forfait).
- Hébergement (nuitée + petit déjeuner) : dans la limite de 6 € par nuitée (forfait).
- 1<sup>er</sup> équipement professionnel : dans la limite de 500 € (forfait).
- Mobilité européenne ou internationale : dans la limite de 500 € (forfait).

### Modalités de paiement

Document à déposer sur le Web Services Partenaire.

- Présentation d'une facture (net de TVA) du CFA, pour les frais réels engagés (à transmettre en même temps que la facture formation).

## Gestion des ruptures anticipées

- Tout mois commencé est dû.
- Le paiement est réalisé au prorata temporis de la durée du contrat d'apprentissage.
- Si l'apprenti poursuit sa formation en CFA (durée de 6 mois maxi) :
  - > L'apprenti devient stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (Voir le cerfa demande de prise en charge des cotisations de la sécurité sociale disponible sur le site de l'Opcommerce, rubrique [Télécharger / Contrat d'apprentissage](#)).
  - > Le CFA aide à la recherche d'un nouveau contrat d'apprentissage pour l'apprenti.
  - > L'Opcommerce continue de financer le CFA jusqu'à la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage, et au maximum, jusqu'à la date de la dernière épreuve nécessaire à l'obtention du diplôme ou jusqu'à expiration du délai de 6 mois.

